

RETOUR ET PARTAGE D'EXPERIENCE DE NOS CHANTIERS

FICHE N°8

Coupure d'un câble sous tension

OCTOBRE 2012

Presque accident

LES FAITS

Lors du chantier de modernisation de l'usine, dans la phase de sectionnement et de dépose de 8 km de vieux câbles, un intervenant non électricien (H0B0), sous-traitant d'une entreprise mandataire, a coupé un câble sous tension non repéré, ce qui a provoqué un court-circuit.

Le disjoncteur principal du tableau sécurité s'est ouvert. L'ouverture du disjoncteur, le port des EPI et l'utilisation d'un coupe-câble adapté (1000V), a permis de limiter les conséquences de cet incident.

Coupe-câble endommagé par le court-circuit



ANALYSE DES FAITS

- > Chantier de dépose des câbles complexe (présence conjointe de câbles sous tension et de câbles à déposer).
- > Mode opératoire de l'entreprise : prise en compte du risque de trouver un câble sous tension.
- > Surveillant de sécurité électrique nommé mais non présent lors de l'évènement.
- > Le câble coupé n'est pas consigné car il n'apparaît pas sur les schémas électriques (évolution de l'installation, schémas électriques non mis à jour).
- > Le câble reste sous tension.
- > L'intervenant, non électricien, n'a pas respecté la procédure (les câbles non repérés ne devaient pas être coupés).

LES ENSEIGNEMENTS



Le **risque de schémas électriques non fiables** doit être intégré dans l'analyse de risques demandée aux prestataires.

La **VAT** (avec l'appareil adapté) par l'exécutant doit être **systématique sur chaque câble** avant coupure, et cela doit être inscrit au mode opératoire.

Tous les intervenants doivent posséder un niveau d'**habilitation électrique** adapté au travaux à réaliser (chargé de travaux : indice 2, exécutant : indice 1).

Le chargé de travaux doit **vérifier les points clés de consignation** avec le chargé de consignation.

Les modes opératoires prenant en compte les mesures de protection vis-à-vis des risques **doivent être RESPECTES**.

Références réglementaires : C 18 510